
Conseil consultatif de la lecture et du livre

**Rapport d'activités
2018-2019**

Conseil consultatif de la lecture et du livre

**Rapport d'activités
2018-2019**

**La présente publication a été préparée et éditée par
le ministère de la Culture et des Communications**

ISSN (imprimé) : ISSN 0843-591X

ISSN (PDF) : ISSN 1925-8720

ISBN (imprimé) : 978-2-550-84228-6

ISBN (PDF) : 978-2-550-84229-3

Dépôt légal : 2019

Bibliothèque et Archives nationales du Québec

Bibliothèque et Archives Canada

© Gouvernement du Québec, 2019

Montréal, le 6 juin 2019

Madame Nathalie Roy

Ministre de la Culture et des Communications
Ministre responsable de la Langue française
225, Grande Allée Est
Québec (Québec) G1R 5G5

Madame la Ministre,

Conformément à l'article 13 de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*, j'ai l'honneur de vous présenter le rapport d'activités du Conseil consultatif de la lecture et du livre.

Ce document fait état des principales activités du Conseil au cours de l'année qui s'est terminée le 31 mars 2019.

Veillez agréer, Madame la Ministre, l'expression de ma haute considération.

Le président du Conseil consultatif de la lecture et du livre,

Stéphane Legault

Table des matières

Mandat	7
--------	---

Composition du Conseil consultatif de la lecture et du livre	7
---	---

Activités du Conseil consultatif de la lecture et du livre en 2018-2019	9
--	---

<i>Application de la Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre</i>	11
--	----

Demandes d'agrément	11
---------------------------	----

Agréments d'éditeur	11
---------------------------	----

Agréments de libraire	13
-----------------------------	----

Mandat

Le Conseil consultatif de la lecture et du livre a été créé en vertu de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre* (ci-après, la Loi), sanctionnée le 21 décembre 1979 et entrée en vigueur le 1^{er} juin 1981.

Le mandat du Conseil consiste à donner son avis et à soumettre des recommandations au ou à la ministre, à la suite d'une demande ministérielle ou de sa propre initiative, sur toute question relative à la lecture, au livre ainsi qu'à l'application de la Loi et des règlements. L'avis du Conseil est nécessaire avant toute décision portant sur la délivrance, la suspension ou l'annulation de l'agrément d'un éditeur, d'un libraire ou d'un distributeur. Le ou la ministre sollicite également l'avis du Conseil concernant tout projet de règlement que le gouvernement entend édicter en vertu de la Loi et dépose cet avis à l'Assemblée nationale dans le délai prescrit.

Dans l'exercice de ses fonctions, le Conseil peut solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes ou de groupes de personnes, et il peut également effectuer les études et les recherches qu'il juge nécessaires à l'accomplissement de son mandat.

Composition du Conseil consultatif de la lecture et du livre

Le Conseil peut accueillir au plus seize membres qui sont appelés à siéger pendant une période maximale de trois ans. Douze de ces membres, dont le président, ont le droit de vote. Les membres votants sont nommés par le ou la ministre de la Culture et des Communications à la suite d'une consultation auprès des principaux groupes, associations et organismes représentatifs des milieux des auteurs, des consommateurs et des entreprises dans le domaine du livre. Les quatre autres membres sont des fonctionnaires désignés respectivement par le ou la ministre de la Culture et des Communications, le ou la ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, ainsi que le ou la ministre responsable de la *Loi sur le Centre de services partagés du Québec*.

En 2018-2019, le Conseil comptait douze membres votants (réduit à neuf après trois désistements en cours d'année) et quatre fonctionnaires désignés.

En 2018-2019, le Conseil était formé des membres suivants :

Président

Stéphane Legault

Chef de la division des bibliothèques
Service des loisirs, de la culture
et de la vie communautaire
Ville de Saint-Jérôme

Membres votants nommés par
le ou la ministre de la Culture
et des Communications

Ivan Bernier

Professeur associé
Faculté de droit
Université Laval

Mylène Bouchard

Directrice littéraire
Éditions La Peuplade

Étienne Caza

Directeur général
Bibliairie GGC

Charles Cusson

Directeur général
Les Messageries ADP

Louise Guillemette-Labory

(jusqu'en janvier 2019)
Bibliothécaire professionnelle

Clément Laberge

Consultant, culture et technologies

Laurence Monet

Directrice générale
Librairie Monet

Bryan Perreault

Directeur général
Perro Éditeur

Lyne Rajotte

Bibliothécaire professionnelle
Commission scolaire
de la Seigneurie-des-Mille-Îles

Gilda Routy

(jusqu'en décembre 2018)
Responsable du développement
Gallimard

Rodney Saint-Éloi

(jusqu'en janvier 2019)
Directeur général
Mémoire d'encrier

Représentants gouvernementaux
n'ayant pas le droit de vote

Michel-André Roy

*(délégué par Debbie Zolondek en janvier
2019, celle-ci ayant remplacé
Sylvie Ferland en octobre 2018)*
Directeur
Publications du Québec
Centre de services partagés du Québec

Christine Lord

*(représentée par Marie-Hélène Charest,
responsable du dossier des bibliothèques)*
Directrice
Direction des ressources didactiques
Ministère de l'Éducation
et de l'Enseignement supérieur

Vincent Petitclerc

Chef de service
Service des affaires institutionnelles
Direction des affaires étudiantes
et institutionnelles
Ministère de l'Éducation
et de l'Enseignement supérieur

Sophie Magnan

Directrice
Direction du livre, de l'audiovisuel
et de la recherche
Ministère de la Culture
et des Communications

SECRÉTAIRE

Geneviève Baril

Coordonnatrice du secteur du livre
et des bibliothèques
Direction du livre, de l'audiovisuel
et de la recherche
Ministère de la Culture
et des Communications

Activités du Conseil consultatif de la lecture et du livre en 2018-2019

En 2018-2019, le Conseil consultatif de la lecture et du livre a tenu huit réunions, dont sept en visioconférence et une en rencontre téléphonique.

Au terme des travaux de révision des règlements de la Loi menés par le ministère de la Culture et des Communications, le Conseil aura à produire un avis formel lorsque sera publié l'éventuel projet de règlements modifiés à la *Gazette officielle*. C'est donc dans l'optique de préparer cet avis qu'il a continué le travail entrepris en 2017-2018 pour documenter et dégager des constats sur différentes avenues de modifications réglementaires tirées du rapport Vaugeois intitulé *Le livre : source de création et d'innovation*.

Les discussions menées en 2018-2019 ont porté sur la pertinence, les avantages et les inconvénients de différents aspects commerciaux qui sont déjà réglementés ou qui gagneraient à l'être.

Les sujets étudiés par le Conseil en 2018-2019 sont les suivants :

- *Fixation d'un taux maximal de remise pouvant être consenti aux détaillants qui ne sont pas des librairies agréées.*
- Mise à jour des tabelles.
- *Livres pour lesquels une remise de 30 % s'applique.*
- Définition d'auteur québécois.
- Équipements bibliographiques présentés à l'annexe A du Règlement sur l'agrément des libraires.
- Ratios relatifs aux ventes de livres et aux chiffres d'affaires des librairies agréées.
- *Exception à l'achat régional pour les cégeps et les bibliothèques médicales.*
- Exemptions et Registre des livres, collections ou fonds non distribués par le circuit des librairies agréées.
- Remise minimale accordée à une librairie agréée qui serait profitable à une librairie non agréée d'un même regroupement.
- Nombre minimal de publications annuelles d'auteurs québécois dans les conditions de maintien de l'agrément des éditeurs et compte d'éditeur comme activité principale d'une maison d'édition agréée.

- Concordance entre des dispositions de la Loi et celles de la *Loi sur le statut professionnel des artistes des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature et sur leurs contrats avec les diffuseurs* (chapitre S-32.01).
- Présence de littérature québécoise à l'entrée des librairies agréées.
- *Agrément des distributeurs.*
- Normes relatives au prix d'acquisition.
- *Quantité de titres reçus en office et quantité des titres en stock publiés au Canada en ce qui concerne les librairies agréées en langue anglaise.*
- Notion d'établissement ouvert toute l'année.

Dans le cadre de ce mandat, le Conseil a consulté différents regroupements du secteur du livre, afin de recevoir leur point de vue sur les sujets précédemment inscrits en italique et sur les sujets suivants :

- Capacité pour les petites librairies agréées de recevoir jusqu'à 40 éditeurs agréés.
- Agrément corporatif plutôt que par succursales.

Les regroupements consultés et rencontrés par le Conseil sont les suivants :

- L'Union des écrivaines et des écrivains québécois, reçue le 7 décembre 2018 ;
- COOPSCO, reçu le 7 décembre 2018 ;
- Le Groupe Renaud-Bray, reçu le 28 janvier 2019 ;
- L'Association nationale des éditeurs de livres, reçue le 28 janvier 2019 ;
- L'Association des libraires du Québec, reçue le 13 mars 2019 ;
- L'Association des distributeurs exclusifs de livres en langue française, reçue le 13 mars 2019.

L'Association des bibliothèques publiques du Québec ainsi que le Réseau BIBLIO du Québec ont également été invités par le Conseil à transmettre par écrit leurs considérations sur la révision des règlements de la Loi, le cas échéant.

Outre ces regroupements, le Conseil a consulté par écrit l'ASTED 3S et le Regroupement des bibliothèques collégiales du Québec sur l'exception à l'achat régional pour les cégeps et les bibliothèques médicales.

Le Conseil a aussi pris acte de la démission de trois membres votants, dans le courant de l'année.

Application de la *Loi sur le développement des entreprises québécoises dans le domaine du livre*

Demandes d'agrément

En 2018-2019, neuf demandes d'éditeurs et trente-deux demandes de libraires ont fait l'objet d'une recommandation du Conseil pour l'attribution, la modification ou le renouvellement d'un agrément. Tous ces agréments ont été délivrés par la ministre de la Culture et des Communications alors en fonction.

Seuls les titulaires d'un agrément délivré par le ou la ministre en vertu de la Loi peuvent se prévaloir du titre d'éditeur agréé, de distributeur agréé ou de libraire agréé. Une fois obtenu, leur agrément peut être associé à une entreprise ou, dans le cas d'un libraire, à l'établissement pour lequel il a été délivré. Les listes de toutes les entreprises dûment agréées sont publiées sur le site Web du ministère de la Culture et des Communications. Seules les listes publiées par le Ministère ont un caractère officiel.

Agréments d'éditeur

En 2018-2019, neuf agréments d'éditeur ont été recommandés par le Conseil et ils ont tous été délivrés par la ministre de la Culture et des Communications alors en fonction.

Agréments d'éditeur recommandés en 2018-2019	Région administrative
LES ÉDITIONS DU TULLINOIS 319, avenue des Pluviers Rimouski (Québec) G5M 1E6 Nouvel agrément	Bas-Saint-Laurent (01)
ÉDITIONS DE TA MÈRE INC. 7819, rue Berri Montréal (Québec) H2R 2H1 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Montréal (06)
ÉDITIONS DU NOROÏT LTÉE 4609, rue d'Iberville, bureau 202 Montréal (Québec) H2H 2L9 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert	Montréal (06)

Agréments d'éditeur recommandés en 2018-2019	Région administrative
<p>GROUPE NOTA BENE INC. 2200, rue Marie-Anne Est Montréal (Québec) H2H 1N1 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	Montréal (06)
<p>LES ÉDITIONS CHOUETTE (1987) INC. 1001, rue Lenoir, suite B-238 Montréal (Québec) H4C 2Z6 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	Montréal (06)
<p>LES ÉDITIONS MICHEL QUINTIN 2259, avenue Papineau, bureau 104 Montréal (Québec) H2K 4J5 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	Montréal (06)
<p>LIVRES DC BOOKS 5, avenue Fenwick Montréal-Ouest (Québec) H4X 1P3 Agrément délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	Montréal (06)
<p>POSSIBLES ÉDITIONS 6201, avenue du Parc, bureau 409 Montréal (Québec) H2V 4H6 Nouvel agrément</p>	Montréal (06)
<p>LES ÉDITIONS ÉDILIGNE INC. 44, rue de Darvaulx Candiac (Québec) J5R 6X5 Nouvel agrément</p>	Montréal (16)

La liste complète de tous les éditeurs agréés en vertu de la Loi est accessible à l'adresse suivante : <http://www.mcc.gouv.qc.ca/EditeursAgreesQc>.

Agréments de libraire

En 2018-2019, trente-deux agréments de libraire ont été recommandés par le Conseil et ils ont tous été délivrés par la ministre de la Culture et des Communications alors en fonction.

Agréments de libraire recommandés en 2018-2019	Région administrative
<p>LIBRAIRIE BAIE-SAINT-PAUL 2, chemin de l'Équerre Baie-Saint-Paul (Québec) G3Z 2Y5 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	Capitale-Nationale (03)
<p>LIBRAIRIE CHARBOURG 8500, boulevard Henri-Bourassa, local 57 Québec (Québec) G1G 5X1 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	Capitale-Nationale (03)
<p>L'IMAGINAIRE 2740, boulevard Laurier Québec (Québec) G1V 4P7 Agrément spécialisé en bandes dessinées délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	Capitale-Nationale (03)
<p>ARCHAMBAULT 2940, boulevard des Récollets Trois-Rivières (Québec) G9A 6J2 Nouvel agrément de librairie générale de langue anglaise</p>	Mauricie (04)
<p>COOPÉRATIVE UNIVERSITAIRE DE TROIS-RIVIÈRES 3351, boulevard des Forges, local AT-1255 Trois-Rivières (Québec) G9A 5H7 Nouvel agrément de librairie spécialisée en santé</p>	Mauricie (04)
<p>LIBRAIRIE POIRIER INC. 647, 5e Rue de la Pointe Shawinigan (Québec) G9N 1E7 Nouvel agrément de librairie générale de langue française</p>	Mauricie (04)

Agréments de librairie recommandés en 2018-2019	Région administrative
<p>ARCHAMBAULT BERRI 510, rue Sainte-Catherine Est Montréal (Québec) H2L 4W2 Nouvel agrément de librairie générale de langue anglaise</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>COOP DE SOLIDARITÉ L'EUGUÉLIONNE, LIBRAIRIE FÉMINISTE 1426, rue Beaudry Montréal (Québec) H2L 3E5 Nouvel agrément de librairie spécialisée en féminisme, LGBTQ+, questions raciales et autochtones</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>LIBRAIRIE ASSELIN 5580, boulevard Henri-Bourassa Est Montréal (Québec) H1G 2T2 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>LIBRAIRIE CROSSOVER COMICS 3560, rue Notre-Dame Ouest Montréal (Québec) H4C 1P4 Nouvel agrément de librairie spécialisée en bandes dessinées</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>LIBRAIRIE DU SQUARE 1061, avenue Bernard Montréal (Québec) H2V 1V1 Nouvel agrément de librairie générale de langue française</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>LIBRAIRIE WILSON & LAFLEUR INC. 445, boulevard Saint-Laurent Montréal (Québec) H2Y 2Y7 Agrément spécialisé en droit délivré à la suite d'un déménagement et d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Montréal (06)</p>
<p>RENAUD-BRAY 2305, chemin Rockland, local 5209 Mont-Royal (Québec) H3P 3E9 Nouvel agrément de librairie générale de langue française</p>	<p>Montréal (06)</p>

Agréments de libraire recommandés en 2018-2019	Région administrative
<p>BOUQUINART LIBRAIRIE & GALERIE D'ART 110, rue Principale, local 1 Gatineau (Québec) J9H 3M1 Nouvel agrément de librairie générale de langue française</p>	Outaouais (07)
<p>LIBRAIRIE MICHABOU 181, rue Principale Gatineau (Québec) J9H 6A6 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	Outaouais (07)
<p>LIBRAIRIE LIBER 166, boulevard Perron Ouest New Richmond (Québec) G0C 2B0 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (11)
<p>LIBRAIRIE MARTIN 351, boulevard Samson, local 300 Laval (Québec) H7X 2Z7 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	Laval (13)
<p>ARCHAMBAULT SAINT-ROMUALD 1238, rue de la Concorde Lévis (Québec) G6W 0M7 Nouvel agrément de librairie générale de langue française</p>	Chaudière-Appalaches (12)
<p>RENAUD-BRAY 8540, boulevard Lacroix Saint-Georges (Québec) G5Y 2B5 Nouvel agrément de librairie générale de langue française</p>	Chaudière-Appalaches (12)
<p>LE PAPETIER LE LIBRAIRE 403, rue Notre-Dame Repentigny (Québec) J6A 2T2 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	Lanaudière (14)

Agréments de librairie recommandés en 2018-2019	Région administrative
<p>LE PAPETIER LE LIBRAIRE 144, rue Baby Joliette (Québec) J6E 2V5 Nouvel agrément de librairie générale de langue française</p>	Lanaudière (14)
<p>LIBRAIRIE CARCAJOU 401, boulevard Labelle, local L-06 Rosemère (Québec) J7A 3T2 Agrément général de langue française et de langue anglaise délivré à la suite d'un déménagement</p>	Laurentides (15)
<p>BUOPRO CITATION INC. 3300, boulevard Laframboise Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4Z4 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	Montérégie (16)
<p>HAMSTER/BURO & CIE 2130, boulevard René-Gaultier Varenes (Québec) J3X 1E5 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	Montérégie (16)
<p>BUOPRO CITATION INC. 600, boulevard Sir-Wilfrid-Laurier, local M6 Beloil (Québec) J3G 4J2 Agrément général de langue française et de langue anglaise délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	Montérégie (16)
<p>BUOPRO CITATION INC. 11, rue Simonds Nord Granby (Québec) J2J 2P5 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	Montérégie (16)
<p>LIBRAIRIE JEUNESSE LE REPÈRE INC. 210, rue Principale Granby (Québec) J2G 2V8 Nouvel agrément de librairie spécialisée en jeunesse</p>	Montérégie (16)

Agréments de librairie recommandés en 2018-2019	Région administrative
<p>LIVRES LAC-BROME/BROME LAKE BOOKS 45, chemin Lakeside Lac-Brome (Québec) J0E 1V0 Agrément général de langue anglaise délivré à la suite d'un déménagement</p>	<p>Montréal (16)</p>
<p>BUROPRO CITATION INC. 765, boulevard René-Lévesque, Drummondville (Québec) J2C 6Y7 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert Agrément général de langue française délivré à la suite d'un déménagement</p>	<p>Centre-du-Québec (17)</p>
<p>BUROPRO CITATION INC. 505, boulevard Jutras Est Victoriaville (Québec) G6P 7H4 Agrément général de langue française délivré à la suite d'une demande d'autorisation de transfert</p>	<p>Centre-du-Québec (17)</p>
<p>RENAUD-BRAY 520, boulevard Saint-Joseph Drummondville (Québec) J2C 2B8 Agrément général de langue française délivré à la suite d'un déménagement</p>	<p>Centre-du-Québec (17)</p>

La liste complète de toutes les librairies agréées en vertu de la Loi est accessible à l'adresse suivante: <http://www.mcc.gouv.qc.ca/LibrairiesAgreesQc>.

